



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001319102233-50316626-VI-DEL-2024-56-DE
Date de récépissé : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-056

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Cession d'un terrain issu de la parcelle AC 745 – Rue Jean Coureau

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, L3111-1,

Vu l'avis des domaines en date du 2024-91223-17951 du 14 mars 2024, fixant la valeur vénale du bien à 3 150 €,

Vu l'avis de la commission politique de la ville et des quartiers en date du 14 juin 2024,

Considérant que le promoteur immobilier « Idéal promotion » souhaite mettre en œuvre un programme privé de 44 logements, situé au 109 et 111 boulevard Saint-Michel (parcelles AC 135, 364 et 365).

Considérant qu'afin de faciliter l'insertion dudit projet, il est envisagé par le promoteur d'aligner les limites de propriétés et en conséquence d'acquérir un foncier appartenant à la commune d'Etampes, issu de la parcelle AC 745, (voir plan annexé ci-joint).

Considérant que la vente de ce foncier (d'environ 126 m²) est envisagée moyennant un prix de 4 000 euros net vendeur,

Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 4 voix contre (MM Mathieu HILLAIRE, Jacques CORBEL, Mmes Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES), 7 abstentions (MM Gilles BAYART, Mostefa GHENAIM, Tarik MEZIANE, Grégoire TURLOTTE, Mmes Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG)

- APPROUVE la cession d'une emprise d'environ 126 m² (à parfaire après bornage) issue de la parcelle AC 745 au profit de la société Idéal Promotion (ou toute personne physique ou morale désignée par elle), au prix forfaitaire de 4 000 € net vendeur,
- DIT que les frais liés à cette vente (géomètre, notaire, ...) sont à la charge d'Idéal Promotion,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.



Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :01...JUIL...2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.